

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00197

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) - SOUTIEN A LA PLATEFORME WEB LOIRE SOLIDAIRE -
VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CRESS AURA ET
TATOU JUSTE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180514-D20180019710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180621

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - SOUTIEN A LA PLATEFORME WEB LOIRE SOLIDAIRE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CRESS AURA ET TATOU JUSTE

Dans le cadre de son projet de territoire, Saint-Etienne Métropole a souhaité engager un plan d'actions volontariste pour accompagner et développer les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (PROCESS).

Le principal enjeu de la politique de Saint-Etienne Métropole dédiée à l'ESS est de soutenir les créations d'emplois dans ce secteur. Cet enjeu se décline en trois axes :

1. Accompagner les projets d'entrepreneuriats ESS,
2. Accompagner et consolider les entreprises de l'ESS du territoire,
3. Promouvoir l'ESS pour renforcer son développement.

La présente délibération a pour objet de proposer le renouvellement du soutien apporté aux structures en charge du portage et de l'animation de la plateforme web Loire-solidaires ainsi que sa déclinaison Facebook. L'animation de cette dernière présentée dans cette délibération s'inscrit dans le troisième axe énoncé ci-dessus et vise à valoriser la filière ESS afin de stimuler l'entrepreneuriat, accompagner les initiatives privées et in fine le développement de l'emploi.

Cette plateforme (www.loire-solidaires.org) est un outil web participatif, alimentée et enrichie par les acteurs locaux, permettant la promotion de l'ESS auprès du grand public. Elle rassemble des informations pratiques telles que des offres d'emplois et des actualités publiées par les entreprises de l'ESS, l'information professionnelle, le suivi de l'actualité juridique, la valorisation des initiatives et des projets locaux...

Il s'agit d'une plateforme régionale, qui se décline ensuite sur les territoires qui la financent. L'ensemble de la plate-forme et de ses déclinaisons dispose de fonctionnalités avancées telles que l'encodage direct de vidéos, un portfolio, la géolocalisation de fiches acteurs, la co-publication, etc.

L'initiative et le pilotage institutionnel, administratif et technique de la plateforme sont portés par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Auvergne Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AuRA). On a donc une plateforme web opérationnelle à l'échelle régionale (www.auvergne-rhone-alpesolidaires.org) qui se décline en plateformes locales ou thématiques interconnectées.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole soutient, la plate-forme dédiée au département de la Loire (www.loire-solidaires.org).

Au niveau local, la plateforme Loire solidaire est animée par l'association TATOU JUSTE.

En 2017, ont été comptabilisées sur la plateforme ligérienne plus de 6000 visites sur le site, 406 contenus publiés par des acteurs locaux, 30 nouvelles fiches structures créées et plus de 500 abonnés sur Facebook.

En 2018, il est prévu de poursuivre le développement de cette plateforme à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes et de faire évoluer l'ergonomie de la plateforme pour la rendre plus attractive et plus facile et faciliter son utilisation.

Les objectifs principaux donnés à ces opérateurs sont :

- donner l'accès à la plate-forme, maintenance, évolution technique,
- assurer la gestion du projet local et la mise en ligne des informations du territoire,
- inciter des acteurs locaux à la publication d'articles,
- rédiger du contenu,
- promouvoir la plateforme à l'occasion du salon tatou juste,
- assurer le webmastering du site www.loire-solidaires.org,
- participer à la création de la nouvelle plate-forme (nouvelle ergonomie),
- promouvoir des actions ESS portées par Saint-Etienne Métropole dans le cadre du salon Tatou Juste.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **décide le versement d'une subvention pour 2018 de 3 900 € à la CRESS AuRA et de 9 100 € à l'association Tatou juste,**
- **autorise Monsieur Le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions entre Saint-Etienne Métropole et la CRESS AuRA et entre Saint-Etienne Métropole et Tatou juste, permettant le versement des subventions et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de ces affaires,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV \ 6574 \ Proce du budget 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU